

**LÉGENDE Site Patrimonial Remarquable (AVAP)**

- SECTEURS**
- Secteur 1 : Centre ancien et hameaux historiques
  - Secteur 2 : Ceinture verte
  - Secteur 3 : Berges de la Cance et de la Deôme
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES ARCHITECTURALES**
- Monuments historiques
  - Espaces classés au titre des monuments historiques
  - Edifices majeurs à conserver et à restaurer
  - Edifices intéressants à conserver pouvant faire l'objet de réhabilitation
  - Edifices industriels anciens
  - Edifices industriels anciens remarquables
  - Bâtiments durs enregistrés au cadastre
  - Bâtiments légers enregistrés au cadastre
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES**
- Espaces à aménager ou à requalifier
  - Alignements d'arbres à conserver
  - Cônes de vue
  - Perspectives à préserver

CHARGÉS D'ÉTUDE  
WOOD & ASSOCIÉS

AMÉNAGEMENT  
VILLE  
d'Annonay

APPROBATION : 13 juin 2019  
MODIFICATION :

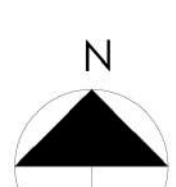


**Plan Local d'Urbanisme**

Plan n°2 des servitudes d'utilité publique

Site Patrimonial Remarquable

0 200 500 1000m



échelle 1/8000